



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1974 B 00372

Numéro SIREN : 304 497 183

Nom ou dénomination : A2BCD

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2017 sous le numéro de dépôt 19201

A2BCD

n° de
dépôt

19201



n° de
gestion

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 105.000 euros
RCS Versailles n° 304 497 183
12 place du Marché 78600 Maisons Laffitte

19 SEP. 2017

n° de
facture

Quin.

n° de
chrono

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2017

Le 30 juin 2017, à 10 heures 30, les actionnaires de la Société se sont réunis au 4 rue d'Argenson - 75008 PARIS, sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ou leurs mandataires.

Monsieur Anthony CARLE, Président de la société, préside l'assemblée.

Madame Valérie CARLE assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que l'assemblée réunit la totalité du capital social, que celle-ci est régulièrement constituée, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

L'assemblée lui donne quitus de cette déclaration, et indique ne pas contester la validité de la convocation.

Le Commissaire aux Comptes de la société est excusé et n'assiste pas à l'assemblée.

Le Président met alors à la disposition des actionnaires :

La feuille de présence ;

Un exemplaire des statuts de la société ;

L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2016,

Le rapport de gestion ;

Le rapport général du Commissaire aux comptes ;

Le rapport spécial du Commissaire aux comptes ;

Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion ;

Rapport du Commissaire aux comptes ;

Rapport spécial du Commissaire aux comptes ;

Approbation des comptes clos au 31 décembre 2016 ;

Approbation des conventions réglementées ;

Affectation du résultat ;

Quitus au Président ;

Quitus aux Administrateurs ;

Pouvoirs à donner.

Le Président précise que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion, du rapport général du Commissaire aux comptes et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture les rapports du Président et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans lesdits comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de commerce, constate que la convention concernée est conclue avec l'associée et que cette résolution ne peut faire l'objet d'un vote.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 12.458,48 euros.

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat et décide d'affecter le bénéfice au compte report à nouveau qui sera alors de - 89.852,19 euros.

L'assemblée générale prend acte de ce qu'il a été distribué des dividendes au cours des trois exercices précédents :

Néant en 2015
451.700 euros en 2014
195.000 euros en 2013

Cette résolution est adoptée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président, Monsieur Anthony Carle, de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Pierre Carle, Administrateur, de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée.

Sixième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à Madame Valérie Carle, Administrateur, de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée.

Septième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

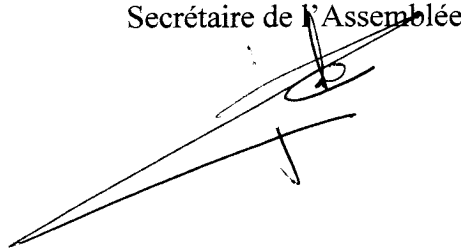
Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 10 heures 50.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du Bureau.

Anthony Carle
Président



Valérie Carle
Secrétaire de l'Assemblée



A2BCD

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 105.000 euros
RCS Versailles n° 304 497 183
12, place du Marché 78600 Maisons Laffitte

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2017

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 12.458,48 euros.

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat et décide d'affecter le bénéfice au compte report à nouveau qui sera alors de - 89.852,19 euros.

L'assemblée générale prend acte de ce qu'il a été distribué des dividendes au cours des trois exercices précédents :

Néant en 2015
451.700 euros en 2014
195.000 euros en 2013

Cette résolution est adoptée.

Pour extrait certifié conforme

Anthony Carle
Président



A2BCD

Société anonyme au capital de 105.000 euros - RCS Versailles n° 304 497 183
12 place du Marché 78600 Maisons Laffitte

Conseil d'Administration du 11 avril 2017

Le 11 avril 2017, à 19 heures 30, les administrateurs de la société A2BCD se sont réunis, sur convocation de Monsieur Anthony CARLE, qui constate que tous les Administrateurs sont présents.

Dès lors, le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rédaction du rapport de gestion du Conseil d'administration et du texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires,
Convocation de l'assemblée générale ordinaire pour l'approbation des comptes,
Pouvoirs à donner.

Monsieur le Président présente et commente :

- Le projet de rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Le projet des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale.

Après en avoir délibéré, le Conseil, décide à l'unanimité :

- d'arrêter le bilan tel qu'il a été envoyé à l'administration fiscale,
- et de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice s'élevant à 12.458,48 euros au compte « Report à Nouveau ».

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les projets présentés et décide de convoquer les Actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, le 30 juin 2017 à 10h30 avec l'ordre du jour suivant :

- 1 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- 2 - Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- 3 - Rapport spécial du Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du code du commerce ; approbation de ces conventions,
- 4 - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- 5 - Affectation du résultat,
- 6 – Quitus aux Administrateurs,
- 7- Quitus au Président,
- 8 - Pouvoirs

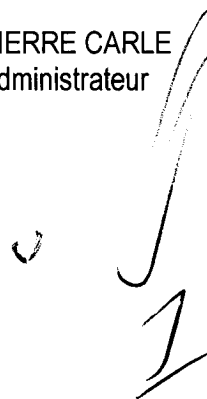
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par tous les administrateurs.

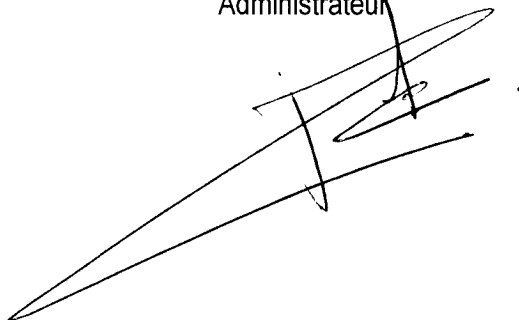
ANTHONY CARLE
Président du Conseil d'Administration

A stylized signature consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small hook.

PIERRE CARLE
Administrateur

A stylized signature consisting of a vertical stroke with a small hook at the top and a large, sweeping stroke at the bottom.

VALERIE CARLE
Administrateur

A stylized signature consisting of a long, sweeping stroke with a small hook at the end.

A2BCD

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 105.000 euros
RCS Versailles n° 304 497 183
12 place du Marché 78600 Maisons Laffitte

Rapport de gestion à l'Assemblée Générale Ordinaire Statuant sur les comptes sociaux clos au 31 décembre 2016

Madame, Monsieur,

Nous avons réunis cette Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts, afin de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, ainsi que tous les documents et pièces prévus par le Code de Commerce qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais réglementairement fixés.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre Société ainsi soumis à approbation ont été établis selon des formes et méthodes identiques à celles des années précédentes.

Ce bilan est le troisième depuis la prise de contrôle par la société SDPF, et le second qui soit relatif à la gestion de la nouvelle équipe mise en place

Les données essentielles en sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires net est de 2.592.863,73 euros (2.435.367,75 euros l'année précédente), soit une nouvelle augmentation (+6.47%).

Après déduction des amortissements et provisions réglementairement justifiés, le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 12.458,48 euros (40.743,10 euros l'exercice précédent), ce qui montre une poursuite dans le redressement du résultat.

Dès lors, la situation présentée à l'Assemblée s'avère satisfaisante, et les améliorations constatées doivent être poursuivies.

I - Rapport sur l'activité au cours de l'exercice 2016

Le résultat d'exploitation, rétabli l'année dernière (18.133,82 euros) est très largement positif, à hauteur de 81.609,01 euros (+350%).

Le résultat exceptionnel est, par contre, de – 75.676,51 euros, du fait des dotations aux provisions pour risques (cessions débitrices copropriété et fournisseurs débiteurs copropriété).

Le résultat financier est composé par les revenus des valeurs mobilières de placement dont sont déduits les intérêts bancaires et s'établit à 6.525,98 euros, en retrait par rapport à l'année passée.

L'activité de syndic (honoraires normaux), qui représente 1.598.658,75 euros (1.407.020,69 euros lors de l'exercice précédent), est à nouveau en hausse (+13.62 %).

Cette activité demeure essentielle et compose le cœur du chiffre d'affaires (61.66 %) ; avec les rémunérations liées, elle représente toujours un peu plus de 80 % du chiffre d'affaires annuel.

Les honoraires de gérance « pure » s'établissent à 310.454,02 euros, soit une légère amélioration de 0.63%. L'activité Gérance (tout compris) représente le second élément du chiffre d'affaires annuel, pour 17 % de l'activité globale.

Enfin, la société a enregistré un chiffre d'affaires pour transaction à hauteur de 22.667,33 euros d'honoraires (43.334 euros pour l'exercice précédent, alors que le CA était nul les années antérieures).

L'effectif salarié reste stable (23 personnes).

Nous vous indiquons qu'aucune activité en matière de recherche et de développement n'a été entreprise.

Il n'a été mis en place aucun système de régime de retraite complémentaire ou autres avantages viagers au bénéfice de son mandataire social.

Les engagements hors bilan au titre des indemnités de départ à la retraite sont de 50.316 euros (page 15 du bilan)

Analyse de la situation financière

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons une analyse de la situation financière de la société, et plus particulièrement de son endettement.

Au 31 décembre 2016, grâce à une gestion attentive, la société n'est engagée dans aucun emprunt, et dispose de placements en valeurs mobilières et d'une trésorerie sociétale de plus de 235.000 euros. Le poste « emprunt et dettes auprès d'établissement de crédit » de 11.150,49 euros est constitué par la trésorerie mandants (copropriétaires) créditrice.

Informations relatives aux délais de paiement

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes publient des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients.

L'exercice ayant été ouvert avant le 1^{er} juillet 2016, la société n'est en tout état de cause pas concernée cette année par la mise en place du tableau prévu à l'article D.441-4 du Code de Commerce.

Au 31 décembre 2016, le compte Fournisseur s'établit à 151.414,68 euros (197.726,38 euros en 2015). Les délais de règlement des fournisseurs indiqués par ceux-ci sont respectés, sauf contestation, et sont de 56,30 jours (70,66 jours en moyenne en 2015), le crédit client étant de 25,03 euros (22,22 jours en 2015), pour un compte Client de 216.316,70 euros (181.032,20 euros l'année précédente).

Nous espérons pouvoir être à même de nous conformer aux nouvelles exigences issues de la loi « Macron » (décret d'application publié en novembre 2015, complété par un arrêté du 6 avril 2016).

Prévisions 2017

Le chiffre d'affaires budgété pour 2017, pour un total de 2.578.666 euros, est réparti à hauteur de 2.079.366 euros pour l'activité copropriété, 459.300 euros pour la gérance et 40.000 euros pour la transaction.

2017 vise à réitérer les chiffres de l'année passée, dans une conjoncture économique qui reste cependant délicate et empreinte d'incertitudes économiques et politiques, et ce afin de poursuivre la résorption du report à nouveau négatif.

La société reste toujours attentive aux évolutions de notre métier en conséquence de la loi ALUR afin de finaliser son adaptation aux exigences réglementaires actuelles.

Le chiffre d'affaires global réalisé au 31 mars 2017 est de 639.000 euros (se divisant comme suit : 525.000 euros pour la copropriété et 114.000 euros en gérance).

Le Conseil d'administration poursuit sa réflexion sur la transformation de notre Société en société par actions simplifiée, tout en espérant que les résultats du bilan 2017 iront toujours dans le sens d'une telle évolution.

Aucun autre évènement important concernant directement l'évolution de notre Société n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

II – Conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce

Les conventions qui sont susceptibles d'être soumises à l'article L.227-10 du Code de commerce font l'objet d'un rapport spécial du commissaire aux comptes. Il s'agit notamment de la convention de management, d'animation et de prestations de services avec SDPF.

III – Affectation du résultat

Le résultat est bénéficiaire, à hauteur de 12.458,48 euros. Nous vous proposons de l'affecter au compte « report à nouveau ». Ce compte s'établira alors à - 89.852,19 euros (- 102.310,67 + 12.458,48).

Aucune distribution de dividendes n'a eu lieu en 2015. Une distribution de dividendes de 451.700 euros a été effectuée en 2014, et à hauteur de 195.000 euros en 2013.

IV – Information sur la participation des salariés au capital social

Au cours de l'exercice écoulé, aucun salarié ou ancien salarié ne détenait d'actions de la Société dans le cadre d'un PEE, d'un FCPE ou résultant de la participation aux résultats de l'entreprise.

V – Dépenses non déductibles fiscalement

Les comptes de l'exercice ne contiennent aucune dépense somptuaire au sens de l'article 39 § 4 du Code Général des Impôts qui ne serait pas fiscalement déductible. Doivent être notées les sommes de 4.883 euros pour provisions et charges non déductibles (Effort construction), 1.372 (pénalités) et (840) euros au titre de la taxe sur les voitures particulières des sociétés.

VI – Commissariat aux comptes

Il est rappelé à votre assemblée que vos commissaires aux comptes ont été nommés par assemblée générale du 28 juin 2013, pour six exercices, soit jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes clos au 31 décembre 2018.

Je vais maintenant vous donner lecture des rapports généraux et spéciaux du Commissaire aux Comptes.

Enfin, j'espère votre agrément pour les résolutions proposées au vote de l'assemblée et que vous voudrez bien accorder le quitus à vos administrateurs et président pour la gestion lors de l'exercice écoulé.

Anthony Carle
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical line and a curved flourish.

Etats financiers au 31/12/2016

ETATS FISCAUX

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et à la liberté d'accès aux données sont applicables à l'ensemble des données traitées par le service.

Direction Générale des Finances Publiques **IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le 01012016 et clos le 31122016 Régime simplifié ☐ Régime normal ☒ X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime de la déduction de l'impôt art. 209-O/B (cocher la case correspondante) ☐
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (voir l'annexe 2065-SD) : ☐
Si vous êtes une entreprise établie en France, appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD : ☐
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD, indiquer l'adresse et la localisation : _____

A IDENTIFICATION	Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration	SIE SAINT GERMAIN EN LAYE NORD 22 BD DE LA PAIX 78106 ST GERMAIN EN LAYE CEDEX CEDEX	Adresse du déclarant (si elle est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement	
	Identification du destinataire	SA A2BCD 12 PLACE DU MARCHÉ 78600 MAISONS LAFFITTE		
		651 Insp. IFU	307432 N° dossier	30449718300026 N° Siret

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement : _____

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Administrateur de biens
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 225-A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : _____

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère : _____

n° SIRET : _____

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %		Bénéfice imposable au taux de 15% et/ou 28%		Déficit reporté de la ligne XO du 2048-A ou 172 du 2043B	14 547
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)			
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2	Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines ☐	Pôle de compétitivité ☐		
	Entreprises nouvelles art.44 septies ☐	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐		
	Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) _____	Plus-values exonérées relevant du taux à 15% _____			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % _____

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA ☐ Viseur conventionné ☐
Nom, adresse, téléphone, télécopie :
- Professionnel de l'expertise comptable : Cabinet GEF 103 Rue La Boétie 75008 PARIS 01 53 89 12 60
- Conseil :
- CGA :
- N° d'agrément du CGA : _____

A MAISONS LAFFITES, le 06042017
Signature et qualité du déclarant
A. CARLE PDG

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SA A2BCD
31122016

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

Payées par la société elle-même

Payées par un établissement chargé du service des titres

2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)

3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées

4. Montant des distributions
autres que celles visées
en (a),(b),(c) et (d)
ci-dessus

(A préciser par nature
sur les lignes e à h)

5. Montant des revenus distribués éligibles

à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

6. Montant des revenus distribués non éligibles

à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

7. Montant des revenus répartis

total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :

- SARL - tous les associés ;
- SCA - associés gérants ;
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants

**Pour les
SARL**

Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Année au cours de laquelle le versement a été effectué

Montant des sommes versées :

à titre
de traitements
émoluments
et indemnités
proprement dits

à titre de frais de représentation,
de mission et de déplacement

Indemnités forfaitaires

Rembour- sements

**à titre de frais professionnels
autres que ceux visés dans les
colonnes 5 et 6**

Indemnités forfaitaires

**Rembour-
sements**
8

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2035

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SA A2BCD
31/12/2016

H | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état supplémentaire)

I | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et des sommes comprises dans le DADS1 ou modèle 2460 de 2015, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des majorations exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : SA A2BCD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 12 PLACE DU MARCHÉ		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 2 6		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31/12/2016						
		N-1 31/12/2015						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	9 268	AC	9 268		
		Fonds commercial (I)	AH	105 224	AI	105 224	105 224	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC			
		Constructions	AP		AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	307 121	AU	256 034	51 087	63 081
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	7 588	BI	7 588	7 588	
TOTAL (II)		BJ	429 201	BK	265 302	163 898	175 892	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	216 317	BY	216 317	181 032	
		Autres créances (3)	BZ	81 171	CA	81 171	84 661	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	8 320 754	CG	8 320 754	8 756 671		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	17 055	CI	17 055	20 812		
	TOTAL (III)	CJ	8 635 296	CK	8 635 296	9 043 176		
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecart de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	9 064 497	IA	265 302	8 799 194	9 219 069	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobili-		Stocks :		Créances :		
sations :								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SA A2BCD			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :105 000.....)	DA	105 000	105 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 500	10 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	3 451	3 451
	Report à nouveau	DH	(102 311)	(143 054)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	12 458	40 743
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	29 099	16 641
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	106 631	38 780
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	106 631	38 780
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 150	12 456
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	151 415	197 726
	Dettes fiscales et sociales	DY	411 851	360 397
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	8 089 048	8 593 069
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	8 663 464	9 163 648	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	8 799 194	9 219 069	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 663 464	9 163 648
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	11 150	12 456

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA A2BCD						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	2 592 864	FH		FI	2 592 864	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 592 864	FK		FL	2 435 368	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	11 787	
	Autres produits (1) (11)					FQ	6 935	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 604 651
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	2 442 303	
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	814 247	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	848 755	
	Salaires et traitements *					FY	46 270	
	Charges sociales (10)					FZ	1 125 502	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	525 029
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GB	11 994
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	18 832
		Autres charges (12)					GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GF	2 523 042
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GG	81 609	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GH	18 134	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 540	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	27 261	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	6 540
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	27 261	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	14	
	Différences négatives de change					GS	(19)	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	14	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	14	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	6 526	
							27 280	
							88 135	
							45 414	

Désignation de l'entreprise SA A2BCD				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	6 189	9 266		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	700			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	38 780	42 644		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	45 669	51 910		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	13 094	3 531		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 620	14 271		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	106 631	38 780		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	121 345	56 581		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(75 677)	(4 671)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 656 860	2 521 474		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 644 401	2 480 731		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	12 458	40 743		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières		HY			
			{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier *		HP	48 416	40 996	
			{ - Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	11 787	6 935	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			121 345		45 669		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		



Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
frais contentieux		138
gerance PP		431
gerance pp		620
produit cession immo		700
reprise prov		38 780
penalités	1 372	
perte mandats	57	
garantie passif	11 581	
humanis	84	
carpa		5 000
dot prov	106 631	
loc salle	120	
carpa	1 500	
Totalisation	121 345	45 669

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SA A2BCD										Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
						1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	114 492	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2			KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3			KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	230 613	KW		KX				
		Matériel de transport *					KY	8 000	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	76 508	LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	315 121	LO		LP				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
		Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières						1T	7 588	1U		1V					
TOTAL IV						LQ	7 588	LR		LS					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)								ØG	437 201	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
						1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	114 492	IX		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am des constructions					IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers					IU		MM		MN	230 613	MO		
		Matériel de transport					IV		MP	8 000	MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					IW		MS		MT	76 508	MU		
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
TOTAL III						IY		NG	8 000	NH	307 121	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	7 588	2G		
	TOTAL IV						I3		NJ		NK	7 588	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)								I4		ØK	8 000	ØL	429 201	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA A2BCD										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	9 268	PF		PG		PH	9 268	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	178 192	QE	11 066	QF		QG	189 258	
	Matériel de transport		QH	8 000	QI		QJ	8 000	QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	65 848	QM	928	QN		QO	66 776	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III		QU	252 040	QV	11 994	QW	8 000	QX	256 034	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	261 308	ØP	11 994	ØQ	8 000	ØR	265 302	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM	NO				
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA A2BCD							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	38 780	4B	106 631	4C	38 780	4D	106 631
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	38 780	TV	106 631	TW	38 780	TX	106 631
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	38 780	UB	106 631	UC	38 780	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE		UF				
			UG		UH				
			UJ	106 631	UK	38 780			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SA A2BCD										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	7 588	UV	7 588	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	216 317		216 317					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	27 900		27 900					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	36 147		36 147					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	17 124		17 124					
	Charges constatées d'avance		VS	17 055		17 055					
	TOTAUX		VT	322 130	VU	322 130	VV				
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	11 150		11 150						
	à plus d' 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	151 415		151 415						
Personnel et comptes rattachés		8C	143 989		143 989						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	185 042		185 042						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	45 594		45 594						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	37 226		37 226						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	8 089 048		8 089 048						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	8 663 464	VZ	8 663 464						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SA A2BCD						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2016			
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	(840)				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	4 883		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	1 372		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
						TOTAL I					
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A								
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *										
	Majoration d'amortissement *										
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XO		
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI				
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
III. RESULTAT FISCAL						TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II)		XI	{ déficit (II moins I)		XJ	14 547			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			XL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RESULTAT FISCAL		BENEFICE(ligne XN) ou DEFICIT(reportable en avant (ligne XO)		XN	0		XO	14 547			

Désignation de l'entreprise SA A2BCD		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	171 810	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	171 810	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	14 547	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	186 357	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	107 433	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
EFFORT CONSTRUCTION	9M	4 883	9N 4 520
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 4 883	YO 4 520
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2017

Désignation de l'entreprise : SA A2BCD										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(143 054)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	40 743			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
	TOTAL I	ØF	(102 311)			ZG	(102 311)				
						ZH	(102 311)				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice							XV				
RENSEIGNEMENTS DIVERS					Exercice N :		Exercice N-1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7			YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance			YT	14 438	32 231					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 91 173			XQ	115 479	107 630					
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	344 476	319 329					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	27 201	34 687					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES			ST	312 652	354 878					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	814 247	848 755					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	10 549	4 644					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS			9Z	35 721	30 117					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	46 270	34 761					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	518 572	498 169					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	153 913	158 591					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2016) *			ØB	1 085 021						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS							
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés) : 0			YP	23	23					
	- Effectif affecté à l'activité artisanale			RL							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%					
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0) ZR							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG							
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH							
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA			Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL						
	Groupe : résultat d'ensemble JD			Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO						
REGIME DE GROUPE *				Plus-values à 19% JM	Imputations JC						
				Plus-values à 19% JP	Imputations JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH			N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SA A2BCD**Néant ☒ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 16%	0%	
I - Immobilisations *	1	700	700	700			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
C A D R E A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			700				
C A D R E B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
C A D R E C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SA A2BCD						Néant ☒ *
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME						
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
	N - 9					
	TOTAL 2					
	B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SA A2BCD**Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 % 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA A2BCD					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E 2017

Désignation de l'entreprise : SA A2BCD		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016		Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC		2 592 864
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		11 787
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM		2 604 651
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		650 712
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ		650 712
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 953 939
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA		1 953 939
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		2 604 651
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 30449718300026

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA A2BCD

ADRESSE (voie) 12 PLACE DU MARCHÉ

CODE POSTAL 78600

VILLE

MAISONS LAFFITTE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 5 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination S.D.P.F

N° SIREN (si société établie en France) 379875586 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 5 000

Adresse : N° 4 Voie RUE D'ARGENSON

Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 2069-RCI-SD
(2017)

Formulaire obligatoire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2016 Au titre de l'année civile 2016 Néant

Dénomination de l'entreprise	SA A2BCD	N° Siren : 304497183
Adresse	12 PLACE DU MARCHÉ 78600 MAISONS LAFFITTE	

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES * ☐ PME au sens communautaire ☒

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

Crédit d'impôt	Montant
----------------	---------

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

CIC - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	27 900

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	hors DOM	situé dans les DOM
dont crédit d'impôt relatif aux rémun. versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Dont préfinancement		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	464 996	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

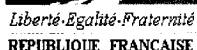
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI
(article 244 quater C du Code Général des Impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2 016

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration.
La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Clos le **31122016**

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise		N° SIREN de l'entreprise	
		304497183	
SA A2BCD 12 PLACE DU MARCHE 78600 MAISONS LAFFITTE		Ancienne adresse (en cas de changement) :	
Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)		Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I- CALCUL DU CREDIT D'IMPOT		ANNEE CIVILE 2 016	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année) ¹	1	464 996	
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6,00 %) ²	2	27 900	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ³ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a		
Montant de la majoration prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6,00 %) x 10/90)	3b		
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	27 900	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5		
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6	27 900	

II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2) x 3
			TOTAL	7

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Pour les rémunérations versées en 2015 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 7,5 % **MIN**

³ Cf § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

II – CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETE DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
	1	2	3	(1-2) x 3
TOTAL				

IV - UTILISATION DE LA CREANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou de la ligne 4)	8	27 900
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	9	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 10 :</i> <i>- le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif ;</i> <i>- zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) est négatif ou égal à zéro.</i>	10	27 900
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11	27 900

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	13	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 14 :</i> <i>- le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) s'il est positif</i> <i>- zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.</i>	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14]	15	

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

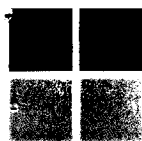
Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander sur le formulaire n°2573-SD	17	

- Pour les sociétés hors régime de groupe :
Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 6 et 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD.
- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :
Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 12 et 13 sur le relevé de solde n° 2572-SD.
- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :
Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD

³ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.



THOMAS OBERT

EXPERTISE - AUDIT - FISCALITE

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES DE
PARIS - ILE DE FRANCE

**CABINET DE COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES

A2BCD SA

Siège Social : 12 Place du Marché
78600 MAISONS LAFFITTE
N° Siren : 304 497 183

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Comptes Annuels – Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

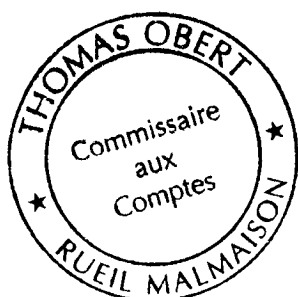
- le contrôle des comptes annuels de la SA A2BCD, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image



fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

II - Justification des appréciations

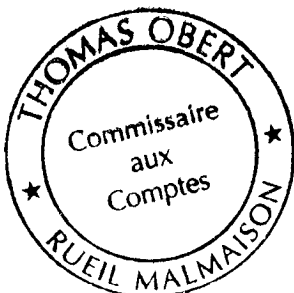
En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

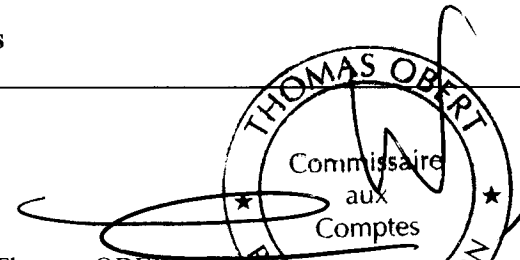
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

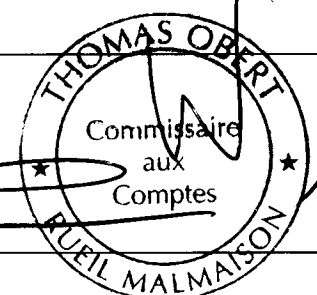


Fait à Rueil Malmaison, le 15 juin 2017

Le commissaire aux comptes



Thomas OBERT



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2016			31/12/2015
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 268,00	9 268,00		
	Fonds commercial (1)	105 223,62		105 223,62	105 223,62
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	307 121,26	256 034,35	51 086,91	63 080,81
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	7 587,80		7 587,80	7 587,80
	TOTAL (II)	429 200,68	265 302,35	163 898,33	175 892,23
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	216 316,70		216 316,70	181 032,20
	Autres créances	81 170,66		81 170,66	84 661,08
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	8 320 754,03		8 320 754,03	8 756 670,78
	Charges constatées d'avance	17 054,51		17 054,51	20 812,41
	TOTAL (III)	8 635 295,90		8 635 295,90	9 043 176,47
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		9 064 496,58	265 302,35	8 799 194,23	9 219 068,70
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				7 587,80	7 587,80
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

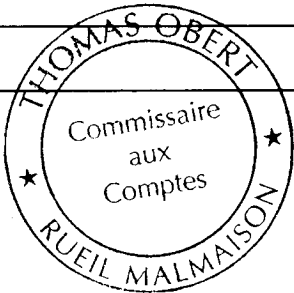
31/12/2016

31/12/2015

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	105 000,00	105 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	10 500,00	10 500,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	3 451,34	3 451,34
	Report à nouveau	(102 310,67)	(143 053,77)
	Résultat de l'exercice	12 458,48	40 743,10
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	29 099,15	16 640,67
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	106 631,00	38 780,00
	Total des provisions	106 631,00	38 780,00
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 150,49	12 455,58
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	151 414,68	197 726,38
	Dettes fiscales et sociales	411 851,40	360 396,98
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	8 089 047,51	8 593 069,09
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	8 663 464,08	9 163 648,03
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	8 799 194,23	9 219 068,70
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	12 458,48	40 743,10
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	8 663 464,08	9 163 648,03
	(2) Dont comptes bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	11 150,49	12 455,58

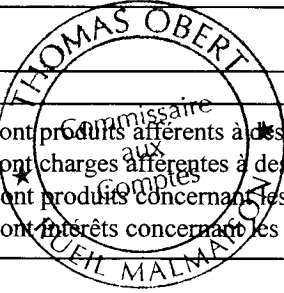
Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/12/2016	31/12/2015
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 592 863,73		2 592 863,73	2 435 367,75
	Montant net du chiffre d'affaires	2 592 863,73		2 592 863,73	2 435 367,75
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			11 787,18	6 935,28
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			2 604 650,91	2 442 303,03
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			814 247,15	848 755,20
	Impôts, taxes et versements assimilés			46 269,84	34 760,50
	Salaires et traitements			1 125 501,93	1 028 448,05
	Charges sociales du personnel			525 029,08	493 373,95
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			11 993,90	18 831,51
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			2 523 041,90	2 424 169,21
	RESULTAT D'EXPLOITATION			81 609,01	18 133,82



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2016	31/12/2015
RESULTAT D'EXPLOITATION		81 609,01	18 133,82
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 540,00	27 261,11
	Total des produits financiers	6 540,00	27 261,11
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	14,02	(19,26)
	Total des charges financières	14,02	(19,26)
RESULTAT FINANCIER		6 525,98	27 280,37
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		88 134,99	45 414,19
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	6 188,65 700,00 38 780,00	9 266,32 42 644,00
	Total des produits exceptionnels	45 668,65	51 910,32
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	13 094,16 1 620,00 106 631,00	3 530,74 14 270,67 38 780,00
	Total des charges exceptionnelles	121 345,16	56 581,41
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(75 676,51)	(4 671,09)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES		2 656 859,56 2 644 401,08	2 521 474,46 2 480 731,36
RESULTAT DE L'EXERCICE		12 458,48	40 743,10
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 8 799 194 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 656 860 euros et un total charges de 2 644 401 euros, dégageant ainsi un résultat de 12 458 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2016 et finit le 31/12/2016.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (Cice)

La société bénéficie d'un crédit d'impôt au titre du CICE. Celui-ci est utilisé pour le financement du besoin en fonds de roulement.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Engagements hors bilan

Indemnités départ à la retraite :

L'engagement de la société en matière d'indemnité de départ à la retraite est de 50 316 €.

Les modalités de calcul sont les suivantes :

- Tous les salariés sur la base de l'indemnité légale avec une hypothèse de progression des salaires de 2% constant et un âge de départ à 62 ans
- Taux d'actualisation de 2.00 %
- Table de mortalité TV 88/90
- Méthode retrospective prorata temporis

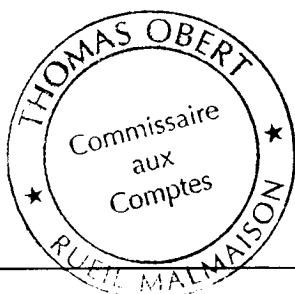
Fonds mandants détenus :

En application du plan comptable des professionnels des administrateurs de biens (avis de conformité numéro 21 du C.N.C du 21/12/1983, ainsi que des dispositions de la Loi HOGUET du 2 janvier 1970 et de son décret d'application du 20 juillet 1972, les fonds détenus, dans le cadre des opérations sous mandat, apparaissent dans le bilan :

- A la rubrique "autres créances" pour le montant des créances que la société détient sur les mandants
- A la rubrique "autres dettes" pour le montant des sommes que la société doit à ses mandants
- A la rubrique "disponibilités" pour les fonds détenus pour le compte des mandants.

Les découverts des comptes bancaires "mandants" figurent à la rubrique "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit".

Les informations relatives aux comptes des mandants sont donnés dans l'annexe ci-après.



ANNEXE - Elément supplémentaire

Balance des mandants

Etat exprimé en euros

ACTIVITE GESTION IMMOBILIERE	DEBIT (Actif)	CREDIT (Passif)
GERANCE Propriétaires	4 024,74 €	53 652, 40 €
	4 024,74 €	53 652,40 €
SYNDICATS Immeubles	11 150,49 €	8 035 395,11 €
	11 150,49 €	8 035 395,11 €
Trésorerie gérance	49 627,66 €	
Trésorerie syndicats	8 035 395,11 €	11 150,49€
	8 085 022,77 €	11 150,49 €
Totaux	8 100 198,00 €	8 100 198,00 €
ACTIVITE TRANSACTION IMMOBILIERE		
Totaux	Néant	Néant

La société A2BCD est titulaire des garanties financières suivantes:

- Gestion Immobilière	12 000 000 €
- Transaction Immobilière	110 000 €

Soutenues par la Caisse de Garantie CGEC dans le cadre des dispositions de la Loi Hoguet.

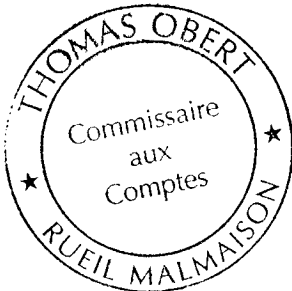
THOMAS GIBERT

Commissaire aux Comptes

RUE EL MALMAISON

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2016
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	114 491,62					114 491,62
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	114 491,62					114 491,62
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	230 613,45					230 613,45
	Matériel de transport	8 000,00				8 000,00	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	76 507,81					76 507,81
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	315 121,26				8 000,00	307 121,26	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	7 587,80					7 587,80
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 587,80					7 587,80
TOTAL		437 200,68				8 000,00	429 200,68

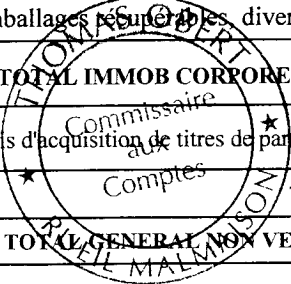


Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2016
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	9 268,00			9 268,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 268,00			9 268,00
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	178 192,29	11 065,94		189 258,23
	Matériel de transport	8 000,00		8 000,00	
	Matériel de bureau, mobilier	65 848,16	927,96		66 776,12
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	252 040,45	11 993,90	8 000,00	256 034,35	
TOTAL		261 308,45	11 993,90	8 000,00	265 302,35

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

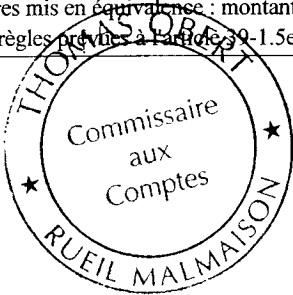
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencnt aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	38 780,00	106 631,00	38 780,00	106 631,00
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	38 780,00	106 631,00	38 780,00	106 631,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		38 780,00	106 631,00	38 780,00	106 631,00
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			106 631,00	38 780,00	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2016	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	7 587,80	7 587,80	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	216 316,70	216 316,70	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	27 900,00	27 900,00	
	Taxes sur la valeur ajoutée	36 147,01	36 147,01	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	17 123,65	17 123,65	
	Charges constatées d'avances	17 054,51	17 054,51	
TOTAL DES CREANCES		322 129,67	322 129,67	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

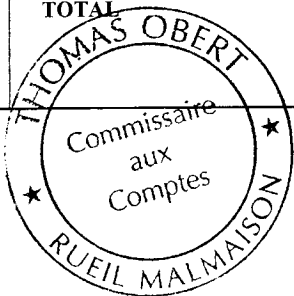
		31/12/2016	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	11 150,49	11 150,49		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	151 414,68	151 414,68		
	Personnel et comptes rattachés	143 989,00	143 989,00		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	185 042,38	185 042,38		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	45 593,63	45 593,63		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	37 226,39	37 226,39		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	8 089 047,51	8 089 047,51		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		8 663 464,08	8 663 464,08		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2016	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		5 000,00	21,0000	105 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		5 000,00	21,0000	105 000,00

Effectif moyen

		31/12/2016	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		7,00	
	Professions intermédiaires		1,00	
	Employés		15,00	
	Ouvriers			
	TOTAL		23,00	



ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros		31/12/2016	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus				
Avals, cautions et garanties				
Garantie financière CGEC Gestion Immobilière				12 000 000,00
Garantie financière CGEC Transaction Immobilière				110 000,00
				12 110 000,00
Engagements de crédit-bail				
Engagement indemnité départ à la retraite			50 316,00	
			50 316,00	
Engagements en pensions, retraite et assimilés				
Autres engagements				
Total des engagements financiers (1)			50 316,00	12 110 000,00
(1) Dont concernant :				
Les dirigeants				
Les filiales				
Les participations				
Les autres entreprises liées				

